

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR****RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2017****RÈGLEMENT 327-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 286-2014 RÉGISSANT
L'ÉCOULEMENT DES EAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES
MUNICIPALES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **règlement numéro 327-2017 modifiant le règlement 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales** adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 20 avril 2017 est entré en vigueur conformément à la loi.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce vingt-cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept (25 avril 2017).



Isabelle Daoust

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphanie Russell, Secrétaire trésorière de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 1^{er} mai 2017 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 1^{er} mai 2017.



Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière